

Au Cégep de Sainte-Foy, l'intégrité intellectuelle nous tient à coeur. C'est pourquoi nous vous rappelons l'importance de mentionner vos sources lorsque, dans les travaux que vous effectuez, vous faites référence à des ouvrages ou à des sites Web que vous avez consultés. Le fait de ne pas indiquer les sources que vous avez consultées pourrait conduire à une accusation de plagiat.

L'article 6.1.12 de la Politique d'évaluation des apprentissages du Cégep précise ceci concernant le plagiat et la fraude :

Tout acte de plagiat et de fraude sera sanctionné. Constitue notamment un plagiat ou une fraude tout acte de copier ou de fournir ou recevoir volontairement de l'information lors d'un examen, de reproduire en tout ou en partie le travail d'une autre personne, qu'il s'agisse d'un document imprimé, audiovisuel ou électronique, sans y faire expressément référence, de remplacer un étudiant ou de se faire remplacer lors d'un examen, de remettre un travail réalisé par une autre personne, d'obtenir, posséder ou utiliser frauduleusement des questions ou réponses d'examen, de falsifier les résultats de travaux ou d'examens. En cas de plagiat, de coopération à un plagiat ou de fraude lors d'un examen ou d'un travail, l'étudiant obtient la note « 0 » pour cet examen ou ce travail, sans exclure la possibilité d'autres sanctions compte tenu de la gravité de la faute ou du fait qu'il s'agisse d'une récidive. Chaque cas de plagiat ou de fraude doit être signalé à la Direction des études ou à la Direction de la formation continue selon les modalités en vigueur. Selon la gravité de la faute, d'autres sanctions pouvant aller jusqu'au renvoi du Collège peuvent être appliquées.

Voici diverses actions¹ qui constituent du plagiat :

- Copier intégralement une phrase ou un passage d'un livre, d'un article de journal ou de revue, d'une page Web ou de tout autre document en omettant d'en mentionner la source ou de le mettre entre guillemets.
- Acheter un travail sur Internet et le faire passer pour le sien.
- Résumer ou paraphraser l'idée d'un auteur sans en indiquer la source.
- Copier une image, une photo, un dessin, etc. tirés d'Internet sans mentionner la référence.
- Traduire en tout ou en partie un texte en omettant d'en mentionner la source ou de la mettre entre guillemets.
- Utiliser le travail de quelqu'un d'autre et le faire passer pour le sien.

Emplacement de ce document dans le *Babillard des ressources pédagogiques* :

Planifier un cours / Planifier l'organisation du cours / Quelles stratégies peut-on planifier pour prévenir le plagiat?

¹ Inspirées du document suivant :

GROUPE DE TRAVAIL ANTI-PLAGIAT DE L'UNIVERSITÉ DE SHERBROOKE, *L'intégrité intellectuelle passe, notamment, par la reconnaissance des sources utilisées. À l'Université de Sherbrooke, on y veille!*, <http://www.usherbrooke.ca/ssf/fileadmin/sites/ssf/documents/Antiplagiat/Document-informatif-V2-CU-2012-06-06.pdf>, 10 janvier 2014, 1 p.